

Le 6 juillet 2023,

à

Affaire suivie par: Estelle Fournet, Service Commande Publique

<u>Tél</u>: 04 73 82 70 52 <u>Nos réf.</u>: 2023-0818-EF

Objet : Consultation marché de services

- Intermédiation immobilière vente de biens communaux

Madame, Monsieur,

La Commune d'Ambert engage une consultation d'agences immobilières afin de confier à un intermédiaire immobilier, par le biais d'un mandat écrit, la vente de biens immobiliers appartenant au domaine privé communal.

Il s'agit d'un ensemble de biens, composé d'immeubles et de terrains (constructibles, agricoles ou boisés), dont le détail est joint au présent à titre indicatif (cahier des charges non contractuel).

La démarche de la commune est de procéder, au cours du mandat en cours, à la cession de biens lui appartenant et pour lesquels il n'existe pas de projets communaux. D'autres biens communaux pourront à ce titre compléter le détail ainsi fourni à la présente consultation.

La commune d'Ambert est ainsi à la recherche d'un partenaire immobilier qui pourra l'accompagner dans sa démarche.

Le présent marché est un marché de services, passé en procédure adaptée en application des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique, et dont les dispositions générales sont les suivantes :

↓ Durée:

Le marché prendra fin au 31 juillet 2026.

L'exécution des prestations débutera à compter de la notification du marché.

Le mandat proposé par le titulaire devra être conforme à la loi n°70-9 du 2 janvier 1970 et au décret d'application n°72-678 du 20 juillet 1972.

Chaque bien communal dont la vente sera confiée au titulaire fera l'objet d'un mandat semi-exclusif conclu préalablement.

La convention de mandat prévoit que la rémunération du titulaire se fera par une commission supportée exclusivement par l'acquéreur. Il ne sera appliqué aucun frais à la Commune d'Ambert.



Les moyens, humains et techniques, employés par le titulaire afin de trouver un acquéreur sont détaillés dans la convention de mandat. Ces moyens sont similaires à ceux proposés par le titulaire dans son offre.

Le titulaire est tenu à une obligation de moyens afin de trouver un acquéreur et de finaliser la vente du bien.

Dans le cadre de la vente du bien, le titulaire devra réaliser l'ensemble des prestations suivantes :

- Accompagnement du pouvoir adjudicateur pour les démarches administratives et techniques (diagnostics immobiliers obligatoires),
- La mise en place de la commercialisation du bien et l'organisation des visites avec les acquéreurs potentiels,
- Et toutes autres prestations nécessaires à la bonne exécution de la mission.

Pour l'exécution de la présente mission, il sera fait application du CCAG-FCS approuvé par arrêté du 9/03/2021.

Dans un délai de quinze jours à compter de la notification du marché, et avant tout commencement d'exécution, le titulaire devra justifier qu'il est titulaire des contrats d'assurances (responsabilité civile professionnelle), au moyen d'une attestation établissant l'étendue de la responsabilité garantie.

Si vous êtes intéressé par la réalisation de la présente mission, je vous invite à me faire parvenir votre offre <u>au plus tard le Lundi 7 août 2023 à 12h00</u> en Mairie d'Ambert – 37 Boulevard Henri IV – 63600 Ambert (mails : estelle.fournet@agents-ville-ambert.fr / celia.heritier@agents-ville-ambert.fr) comprenant :

- Candidature : ensemble des documents justifiant de la capacité économique, financière, technique et professionnelle du candidat.
- Offre financière: montant total global en cas de réalisation des ventes (frais d'agence déduits).
 - Il est attendu du candidat qu'il estime la valeur foncière des biens à vendre, et de chaque commission (montant ou pourcentage pour chaque type de bien).
- Offre technique au moyen d'un dossier (maximum 4 pages format A4) présentant les mesures proposées par le candidat pour la réalisation de la mission (délais, modalités de publicité, démarches administratives, juridiques et techniques).
- ➡ <u>Visite obligatoire</u>: Le <u>Jeudi 20 Juillet 2023 Après-midi ou Mercredi 26 Juillet 2023 Matin</u> sur RDV préalable auprès des services techniques (secrétariat : 04 73 82 70 46).

Suite à la consultation, le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de recourir à la négociation au moyen d'une audition : 2 à 3 candidats pourront être reçus.

Ils seront amenés à présenter leur offre (20 minutes), sur la base des documents remis, et à échanger avec le pouvoir adjudicateur (20 minutes).

Dans l'attente, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Guy GORBINET Maire d'AMBERT

